



CENTRE HOSPITALIER
HYERES



Déprescription des IPP au CH HYERES

**Renouvellement et adaptation des prescriptions par les pharmaciens :
Mise en œuvre de l'ALINEA 2**

Présentation des résultats – ABUM 2025



Association
Bon Usage du
Médicament

INTRODUCTION

Pourquoi travailler sur les inhibiteurs de la pompe à proton (IPP) ?

Les IPP sont des médicaments utilisés pour réduire la sécrétion acide gastrique. Ils sont indiqués dans la prise en charge du reflux gastro-œsophagien (RGO) et des ulcères gastro-duodénaux (UGD)

Classe thérapeutique choisie car :

- ✓ Référencée au programme d'actions du CH de Hyères en matière de bon usage des médicaments
- ✓ Fait partie des indicateurs nationaux du CAQES (2022-2026)
- ✓ Littérature fournie (Algorithme de déprescription OMÉDIT PACA-Corse, Fiche de bon usage HAS...)
- ✓ Faible risque et fort enjeux au vu d'un fort taux de mésusage en France

Objectif :

Mise en œuvre de l'**alinéa 2 de l'Arrêté du 21 février 2023 relatif au « renouvellement et à l'adaptation des prescriptions par les pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur en application de l'article L. 5126-1 du code de la santé publique »**



Alinéa 2 : "les pathologies présentées par les patients susceptibles d'être traitées par **un ou plusieurs médicaments**, référencés au programme d'actions de l'établissement en matière de bon usage des médicaments établi en application de l'[article R. 6111-10 du code de la santé publique](#), ou délivrés au public et au détail par la pharmacie à usage intérieur autorisée à l'activité de vente au public."

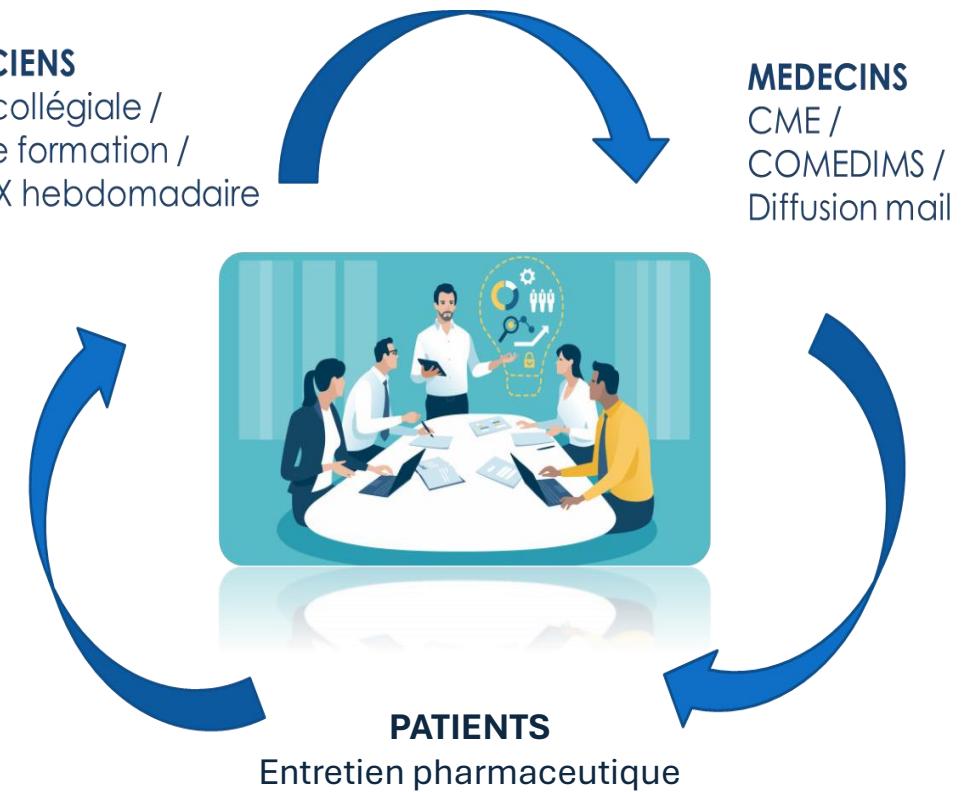
MATÉRIEL & MÉTHODE

Inclusion :

- De avril 2024 à mars 2025
- Tous patient présentant une divergence entre la prescription d'IPP et les recommandations
- En l'absence de refus provenant du médecin et/ou le patient

Mise en place :

- Formation nécessaire des pharmaciens par le biais de sessions de formations et/ou STAFF;
- Information aux médecins en CME, COMEDIMS de l'initiation du projet;
- Possibilité de réaliser un entretien pharmaceutique si nécessaire pour obtenir des informations complémentaires.

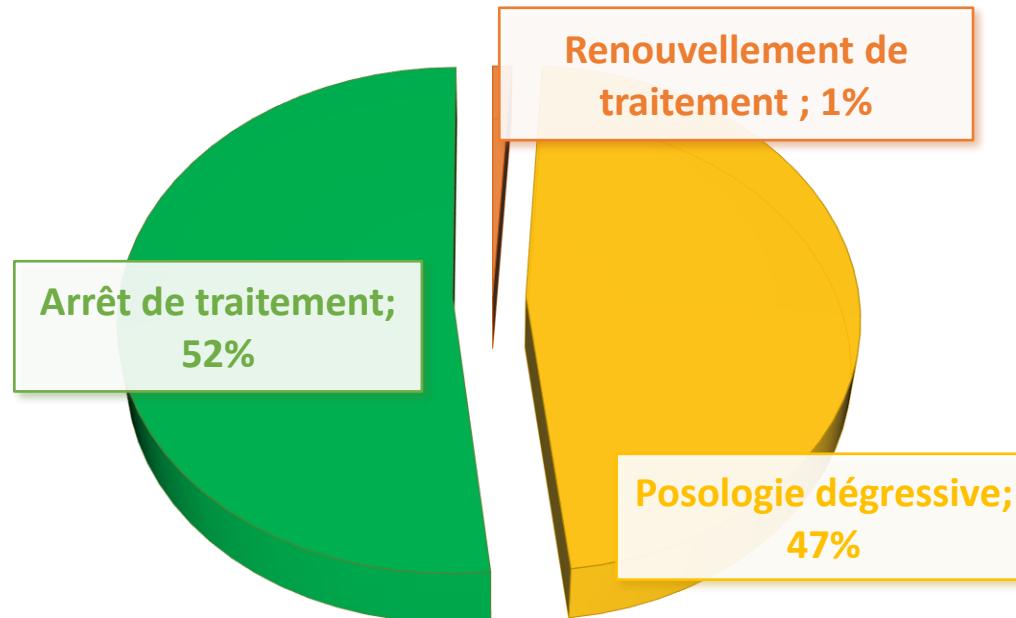


RÉSULTATS

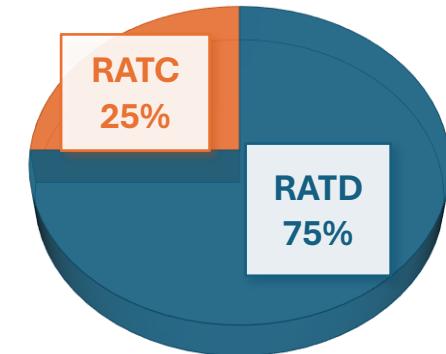
Population totale :

- 129 patients inclus avec une divergence par rapport aux recommandations
- Aucun effets indésirables graves recensés suite à l'action du pharmacien
- Dans 75% des cas → Adaptation de prescription de façon directe
- Dans 98,4 % des cas → Adaptation réalisée au bénéfice du patient, seuls 1,6 % des prescriptions ayant été reprises par le médecin.

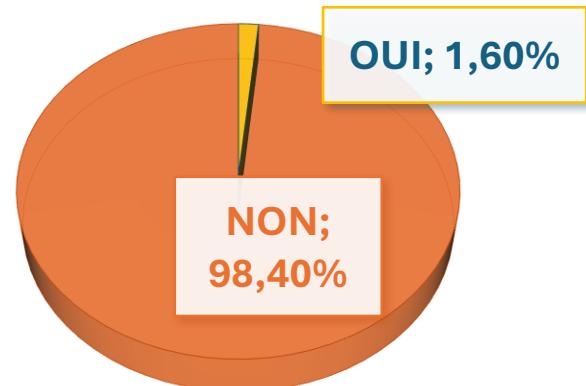
ACTIONS SUR LES PRESCRIPTIONS



RATC VS RATD ?



ADAPTATION REPRISE PAR LE MEDECIN ?



CONCLUSION

- Accueil très favorable de la communauté médicale
- Amélioration de la pertinence des soins et la prise en charge avec 98,4% d'adaptations de prescriptions au bénéfice du patient
- Protocole de RATD/RATC à développer avec d'autres molécules faisant l'objet d'une surprescription et de mésusage